

PING PONG CLUB PEROLES

4eme TOURNOI REGIONAL

Samedi 16 Février 2019
Dimanche 17 Février 2019

Catégorie du tournoi : Régional

Art.1

L'association Ping Pong Club de Pérols organise les 16 et 17 février 2019 au gymnase municipal de la Tour (avenue du général Leclerc 34470 Pérols) son quatrième tournoi homologué.

Il se déroulera sur 22 tables.

Les balles seront fournies par les joueurs. Le tournoi sera arbitré par Stéphane Le Grand JA3.

Art.2

Tous les joueurs devront être en possession de leur licence 2018/2019 phase n°2 ou être en règle avec la FFTT sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi. Si la licence est validée avec le certificat médical, aucun contrôle ne sera effectué par l'organisation.

Art.3

En fonction du nombre de participants le tournoi peut finir tard.

Art.4

Les poules sont composées de 3 joueurs (euses) au premier tour, puis 2 qualifié(e)s par poule les tours suivants dans un tableau à élimination directe au meilleur des 5 manches.

Art.5

Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre pourra éventuellement apporter au présent règlement toute modification jugée nécessaire au bon déroulement du tournoi. Les décisions du juge arbitre en application avec les règlements de la FFTT seront sans appel.

Art.6

Le Ping Pong Club de Pérols, décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, défaillances physiques, perte et vol d'objets personnels dont pourraient être victimes les participants et les accompagnateurs.

Art.7

Le tournoi est doté de coupes et de lots pour les 4 premiers d'une valeur totale de 1000 euros.

Art.8

La salle sera ouverte à partir de 07h30 le samedi et le dimanche.

La fin du pointage des participants se fera 30 mn avant le début de chaque tableau.

Art.9

Les droits d'engagement sont fixés à 5€ par tableau.

Fin des inscriptions le 15 février 2019 à 18h00 :

Mr Le Grand Stéphane
Mail : slg34@laposte.net
Tél : 06-77-66-75-91

Art.10

Les jeunes pourront être surclassés à leur demande et dans la limite du règlement fédéral.

Art.11

Il est possible de s'inscrire à 3 tableaux mais les 2 premiers tableaux devront se suivre. Il est en revanche interdit de s'inscrire sur 2 tableaux commençant au même horaire.

Art.12

Les enfants restent sous la responsabilité des accompagnateurs.

Art.13

Les licencié(e)s promotionnel(le)s pourront participer au tableau Non Licencié et au tableau Handicap.

Art.14

Liste des tableaux :

Tableaux du samedi (13) :

-A : - 9 an	15h00
-B : - 13 an	12h00
-C : - 18 an	11h00
-D : - 550 Pts	9h00
-E : - 700 Pts	10h00
-F : - 1000 Pts	9h00
-G : - 1200 Pts	10h00
-H : Toutes Séries	13h00

<u>-I : Handicap</u>	<u>14h00</u>
<u>-J : - 11 an fille</u>	<u>16h00</u>
<u>-K : - 13 an fille</u>	<u>17h00</u>
<u>-L : Toutes Séries Féminin</u>	<u>15h00</u>
<u>-M : Non Licencié</u>	<u>13h00</u>

Tableaux du dimanche (10) :

<u>-N : - 11 an</u>	<u>15h00</u>
<u>-O : - 15 an</u>	<u>14h00</u>
<u>-P : - Toutes Séries Jeune</u>	<u>11h00</u>
<u>-Q : - 600 Pts</u>	<u>9h00</u>
<u>-R : - 800 Pts</u>	<u>10h00</u>
<u>-S : - 1100 Pts</u>	<u>9h00</u>
<u>-T : - 1500 Pts</u>	<u>10h00</u>
<u>-U : Toutes séries</u>	<u>12h00</u>
<u>-V : Handicap</u>	<u>13h00</u>
<u>-W : - 9 an fille</u>	<u>16h00</u>

Art.15

Déroulement du tableau handicap :

Les joueurs seront placés dans le tableau directement sans poule par un tirage au sort intégral

La victoire sur chaque partie est attribuée au joueur qui gagne une manche de 31 Pts avec 1 seul point d'écart

Détermination de l'écart :

Non licencié = 500 Pts

1 pt par tranche de 50 pts d'écart entre les 2 joueurs avec un maximum de 24 pts; toutefois un bonus de 2 pts supplémentaires sera accordé pour les - de 11 ans

Le maximum d'écart possible sera donc de 26 Pts

Art. 16

Une buvette fonctionnera sur l'ensemble des deux journées.